

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DE POINTE-NOIRE  
-----

## Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 23 novembre 2012

La journée des partenaires du vendredi 23 novembre 2012 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Les principales questions abordées au cours de la réunion ont porté sur :

- **L'ouverture des bureaux pendant le week-end**

Madame Laurence THIEL de SDV a déploré le fait que les marins en faction à la sortie du Port refusent de prendre en compte les autorisations d'ouverture des bureaux signées par la Douane.

Madame la Directrice a instruit le Divisionnaire de la Surveillance d'examiner la question.

Le Colonel Gilbert MADOUKA, Divisionnaire de la Surveillance a informé les partenaires qu'au niveau de la Brigade Scanner, les conteneurs scannés le vendredi peuvent faire l'objet du dépotage le samedi.

- **Le fonctionnement de la Brigade Scanner**

Se référant à l'afflux conjoncturel de conteneurs au niveau de la Brigade Scanner, Monsieur Saïd Youssouf MONDOHA, Directeur Général adjoint de COTECNA a fait observer que pour les gros lots de conteneurs (ceux de BRASCO, par exemple), on procède toujours par échantillonnage.

Il a rappelé que chaque fin d'année on doit procéder à la maintenance obligatoire du scanner, qui s'effectue principalement le samedi et le dimanche.

Le Colonel Donatien MVOUTOU, Chef du Service des Finances et du Matériel a rappelé que deux scanners supplémentaires seront bientôt opérationnels dans l'enceinte du Port de Pointe-Noire.

- **La perception des annuités et des intérêts de retard**

Répondant à la préoccupation de M. Jean Parfait TCHICAYA d'INTERVISION qui a adressé un courrier à la Direction Départementale au sujet de la perception des annuités et des intérêts de retard, Madame la Directrice a précisé que le courrier est en cours de traitement au niveau du Service de la Réglementation et du Contentieux.

- **L'utilisation des carnets de TEL par les déclarants « ambulants »**

Répondant à la préoccupation de Monsieur TCHICAYA d'INTERVISION sur l'utilisation des carnets de TEL par les déclarants « ambulants », le Colonel MVOUOU a fait observer que l'Administration des douanes remet les carnets de TEL aux commissionnaires en douane agréés qui sont responsables de leur utilisation.

- **Le phénomène des déclarants « ambulants »**

Le Colonel Albert Raphaël DIRAT, Chef du Bureau Principal Port, a invité les partenaires à une réflexion constructive portant sur l'éradication du phénomène des déclarants « ambulants », hautement préjudiciable pour la douane et pour les opérateurs économiques.

Monsieur Alain BAKALA de TRANSLO a rappelé qu'il avait été décidé de commencer par interdire l'accès des déclarants non agréés aux Journées des partenaires.

Le Colonel Stanislas Gabriel ELIKIABEKA, Chef de sous-section au Bureau Principal Port a fait observer que l'administration des douanes n'est pas un lieu de stage pour les déclarants « ambulants ».

Monsieur Bénigne NKAKOU a invité les commissionnaires en douane agréés à assainir leur profession et à lui rendre ses lettres de noblesse, personne n'étant au-dessus ou au-dessous de la loi.

Madame la Directrice a rappelé quant à elle les sanctions auxquelles s'exposent les maisons de transit qui font passer les opérations des déclarants « ambulants ».

- **Les contre-écritures**

Pour les contre-écritures impliquant une révision à la baisse des droits et taxes de douane, les partenaires ont été invités à saisir la Direction Générale des Douanes.

- **La contestation de l'ARI**

Le Colonel MADOUKA a invité les usagers qui contestent l'ARI à saisir COTECNA avant l'établissement de l'AV. En cas de refus de COTECNA de revoir sa position, les usagers peuvent saisir la Douane par écrit.

Monsieur MONDOHA de COTECNA a fait observer que celle-ci met tout en œuvre pour ne pas arriver à un tel cas de figure.

- **L'édition des bons de sortie informatisés**

Le Colonel MADOUKA a informé les partenaires que des dispositions ont été prises avec le SEPI pour l'édition des bons de sortie par la Brigade de Surveillance Portuaire concernant les marchandises qui ne sortent pas par le canal de CONGO TERMINAL, y compris les voitures.

- **L'importation des matelas souillés**

Madame la Directrice a rappelé que de par sa position aux frontières la Douane est chargée d'appliquer les dispositions réglementaires prises par d'autres administrations. Dans le cas des matelas souillés il s'agit d'appliquer les dispositions de la Note n° 1262 du Directeur Départemental de la Concurrence et de la Répression des Fraudes.

Le Colonel Nestor NGAKOSSO, Chef du Service de Contrôle des Services, a informé les partenaires de la réunion portant sur l'importation des matelas souillés présidée le 22 novembre 2012 par le Directeur Départemental de la Concurrence et de la Répression des Fraudes. Les brigades mixtes mises en place (Police – Hygiène – Commerce) ont procédé à la saisie de 81 matelas qui seront détruits le samedi 24 novembre 2012. Le Ministère du Commerce prendra un arrêté interdisant l'importation de matelas souillés en République du Congo.

Le Colonel MADOUKA a informé les partenaires de la saisie par la Division de la Surveillance de plus de 150 matelas souillés importés, qui seront détruits.

- **L'importation des sachets en plastique**

Madame la Directrice a informé les partenaires de la saisie de 30 tonnes de sachets en plastique qui seront détruits.

Suite à la réapparition des sachets en plastique sur les marchés, Madame la Directrice a invité tous les participants à une réflexion constructive concernant les mesures à prendre pour faire barrage à l'introduction des sachets en plastique en République du Congo, notamment en passant par la République Démocratique du Congo et par l'Angola.

- **L'exportation et le transit de la ferraille**

Madame la Directrice a rappelé les différentes dispositions réglementaires concernant l'exportation et le transit de la ferraille.

Commencée à 8H10, la réunion a pris fin à 9H30.

**La Directrice Départementale des Douanes  
et Droits Indirects,**

**Madame Florence LOEMBA**